

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

Excusée : Béatrice Granjon

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

Délégations du maire :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la signature du compromis d'achat pour le terrain de Mr Dejoin pour un montant de 155 000 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire et les frais d'éviction du fermier.

- M. le Maire informe de la signature d'un devis complémentaire avec la société Terralys pour un montant de 1 755 € H.T pour réaliser le suivi administratif du dossier de curage de la lagune.

Délibération décisions modificatives pour travaux de sécurité :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires pour l'opération 35 « Travaux de sécurité ». Cela concerne les travaux de sécurisation au Lotissement Les Primevères (réalisation de trottoirs). Cette décision modificative s'élève à 2 439,20 €. Ces montants de crédit seront pris sur le poste budgétaire des « dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative.

Délibération financement par emprunt bancaire d'une acquisition foncière :

M. le Maire rappelle l'acquisition foncière du terrain de Mr Dejoin décidée le 21 juillet. Concernant le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose un prêt à hauteur de 130 000 €. Deux simulations d'emprunt (Crédit Agricole Centre Est et Caisse d'Epargne Rhône-Alpes) sont présentées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, un emprunt d'un montant 130 000 € sur une durée de 10 ans à un taux d'intérêt fixe de 1,96 %. Cette décision est acceptée à la majorité.

Délibération indemnité d'éviction du fermier sur acquisition foncière :

M. Stéphane Rimaud, intéressé personnellement par cette affaire, se retire de la salle et ne participe pas au débat et au vote.

Pour faire suite à la signature du compromis d'achat du terrain Dejoin, M. le Maire demande de délibérer sur la surface minimum, qu'il est nécessaire de disposer immédiatement, après la signature de l'acte notarié, afin de réaliser les accès et abords de la future construction de la halle-préau à proximité de l'école. Cette décision doit permettre au notaire de calculer l'indemnité d'éviction réglementaire qui sera versée au fermier, au moment de la signature de l'acte de vente. M. le Maire rappelle que le surplus des surfaces acquises constituera une réserve foncière et continuera d'être mis à bail au fermier actuel, en l'informant que la commune pourra reprendre ces surfaces, au fur et à mesure de ses besoins, notamment pour la réalisation d'un futur lotissement et que l'indemnité d'éviction correspondante sera calculée et versée au moment de la reprise.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de disposer, dans un premier temps, d'une parcelle de 2 500 m², de verser au fermier (Rimaud David et Stéphane), conformément à la loi, une indemnité de 2 363,75 € (calcul selon le barème en vigueur) et prend acte que le reliquat des surfaces continuera d'être loué au fermier actuel, jusqu'à reprise de la totalité des surfaces.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ces décisions.

- **Délibération financement par emprunt bancaire du curage de la lagune :**

Pour le financement du curage de la lagune, M. le Maire propose un prêt à hauteur de 12 000 €. Deux simulations d'emprunt (Crédit Agricole Centre Est et Caisse d'Epargne Rhône-Alpes) sont présentées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, un emprunt d'un montant de 12 000 € sur une durée de 5 ans à un taux d'intérêt fixe de 1,35 %. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération rétrocession terrain au Lotissement des Primevères :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de vente, à titre gratuit, de la parcelle de terrain communale cadastrée AC 556 au profit de Monsieur et Madame LEBRE Lionel.

La parcelle concernée d'une superficie de 42 m² est située au Lotissement Les Primevères. Cette rétrocession est réalisée pour une meilleure implantation des trottoirs. Les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente à titre gratuit de cette parcelle de terrain.

- **Démission du 3^{ème} adjoint :**

M. le Maire nous donne lecture de la lettre de Béatrice Granjon, qui a exprimé le souhait de démissionner de son mandat de 3^{ème} adjoint et de son mandat de conseillère municipale.

Pour faire suite à cette décision, M. le Maire demande à chacun de s'exprimer sur la nouvelle organisation de l'équipe municipale. Une réunion de travail à ce sujet est programmée dans les prochains jours.

- **Questions diverses :**

- M. le Maire nous informe d'une demande d'installation d'un râtelier vélo à proximité de l'abri bus à l'entrée du village. Le Conseil Municipal demande à la commission Voirie d'intégrer cette demande dans le travail de sécurisation de la Place de la Bascule.
- Afin de régler des problèmes de stationnement gênant Place des Ecoles, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour prendre un arrêté d'interdiction de stationnement permanent. Le Conseil émet un avis favorable.
- Lors de la rencontre des Fouineurs Bédouins avec la famille de Pétrus Bonhomme, une demande a été faite par la famille pour l'inscription de ce combattant déclaré "Mort pour la France" sur le monument aux morts. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.
- Baptiste Marjollet nous informe de l'organisation du challenge VTT Chamousset en Lyonnais le 27 septembre et du besoin de personnes (des signaleurs) pour cet événement.
- Suite à la rencontre avec Matthias Nivan (Conseil en Energie Partagée) pour travailler sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle-préau, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette installation et souhaite se repositionner par rapport à l'appel à projets SIMOLY/Région pour la mise à disposition de toiture de bâtiments communaux (salle de cinéma, salle polyvalente...)
- Pour faire suite à la demande de l'Association des Maires de France d'une journée de mobilisation contre la baisse des dotations de l'Etat, une action commune a été initiée par Chamousset-en-Lyonnais. M. le Maire demande la mobilisation des élus à cette manifestation.

- **Travaux en cours :**

- Chaufferie collective : le permis de construire a été accordé
- Voirie : l'entreprise retenue pour les travaux de la voirie communautaire pour l'année 2015 est l'entreprise Colas